

**COMITÉ DE PLACEMENT**  
**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Informations générales

Le 6 juin 2015, le Conseil des gouverneurs a adopté des modifications à sa *Politique de placement*. La mise en œuvre de la nouvelle *Politique* a nécessité la recherche de gestionnaires pour la gestion des titres à revenu fixe sans contrainte, des titres de participation étrangers et des titres de participation de pays émergents. Dans les catégories d'actifs de la nouvelle structure de placement, le pourcentage des titres de participation étrangers s'élève à 27,0 % (23 M\$), celui des titres à revenu fixe sans contrainte à 10 % (8.5 M\$) et celui des titres de participation de pays émergents à 6.5 % (5.5 M\$).

Recherche des gestionnaires de portefeuille

Étape 1 : Approbation des critères

Le Comité de placement a choisi de procéder par étapes. Avec l'aide de Mercer (Canada) Limitée, le Comité a approuvé une série de critères qui lui permettrait d'identifier des gestionnaires finalistes. Les critères étaient les suivants :

1. Cote Mercer au moins égale à B+ (idéalement A)
2. Firme reconnue et ayant des ressources établies dans la gestion de portefeuilles institutionnels.
3. Firme qui a un faible taux de roulement du personnel.
4. Firme qui a un faible taux de roulement des clients et qui démontre un contrôle sur la croissance de l'entreprise.
5. Firme avec assez d'actifs sous gestion afin que le mandat du Fonds ne représente pas une part importante des actifs totaux.
6. Firme qui acceptera un mandat de la taille proposée.
7. Firme qui a une échelle de frais compétitive.
8. Firme qui offre un fonds commun.
9. Firme qui offre un service à la clientèle en français (oral et écrit).
10. Stratégie dont le processus de gestion et le style sont compatibles avec les objectifs du Fonds.
11. Stratégie dont l'historique de rendement est cohérent avec la démarche de gestion énoncée.
12. Stratégie dont l'historique de rendement a généralement été compétitif par rapport à ses pairs.

Étape 2 : Titres de participation étrangers

Un mandat de recherche a été accordé à Mercer (Canada) Limitée pour recueillir et fournir des informations appropriées sur les gestionnaires qui pourraient être considérés en tant que candidats potentiels pour un mandat d'actions mondiales (titres de participation étrangers) pour le Fonds de dotation de l'Université de Moncton.

Le 13 novembre 2015, le Comité de placement a rencontré quatre finalistes. Les finalistes étaient :

1. BlackRock
2. Mawer
3. Pyramis
4. Placements Louisbourg

Des présentations portant sur les équipes de travail, la philosophie de placement de la société, le portefeuille, la performance, le service à la clientèle et les frais de gestion ont été faites. Le Comité de placement a délibéré et a procédé à une recommandation.

### Étape 3 : Recommandation au Conseil des gouverneurs

Le Comité de placement recommande au Conseil des gouverneurs l'embauche de deux gestionnaires qui se partageront la gestion des titres de participation étrangers. Les gestionnaires sont Mawer et Blackrock.

- Aperçu de Mawer : Société de gestion de placement entièrement indépendante, fondée en 1974, dont l'actionariat est réparti entre 37 individus. La société a des bureaux à Calgary, Toronto et Singapour. La maison-mère est à Calgary et l'ensemble des bureaux compte 121 employés. La société a 20,6 milliards \$ d'actifs institutionnels sous gestion.
- Aperçu de Blackrock : Établi en 1988, BlackRock compte plus de 12 000 employés à travers le monde, dont 1800 professionnels de l'investissement. BlackRock a deux bureaux au Canada depuis 1992, soit à Montréal et Toronto. La société est présente dans plus de 30 pays. BlackRock à 4 506 milliards \$US d'actifs sous gestion.

### Prochaines étapes:

Si le Conseil des gouverneurs adopte la recommandation proposée, les prochaines étapes dans le processus seront sensiblement les suivantes :

1. Aviser les nouveaux gestionnaires et négocier les ententes de placements;
2. Coordonner le transfert d'actifs du gestionnaire sortant (Placements Louisbourg) aux deux nouveaux gestionnaires.

Progrès envers l'implantation du nouveau *mix* de placement, suite à l'adoption de la recommandation:

Le tableau ci-dessous résume le progrès envers l'atteinte de la nouvelle répartition des actifs du fonds de dotation:

**Université de Moncton**

**Fonds de dotation**

	Mix - actuel	Mix - Nouvelle politique	$\Delta$
Revenu fixe			
Court terme	2.0%	1.0%	-1.0%
Obligations universelles	38.0%	24.0%	-14.0%
Obligations sans contrainte	0.0%	10.0%	10.0%
<b>Total - Revenu fixe</b>	<b>40.0%</b>	<b>35.0%</b>	<b>-5.0%</b>
Actions			
<i>Canadiennes</i>	25.0%	16.5%	-8.5%
<i>Américaines</i>	<b>12.5%</b>	<b>0.0%</b>	<b>-12.5%</b>
<i>Internationales</i>	<b>12.5%</b>	<b>0.0%</b>	<b>-12.5%</b>
<i>Étrangères</i>	<b>0.0%</b>	<b>27.0%</b>	<b>27.0%</b>
Pays émergents	0.0%	6.5%	6.5%
<b>Total - Actions</b>	<b>50.0%</b>	<b>50.0%</b>	<b>0.0%</b>
Fonds de couverture	10.0%	15.0%	5.0%
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>0.0%</b>

Enfin, le Comité de placement prévoit finaliser ses recherches de gestionnaires pour les mandats d'obligations sans contrainte et de pays émergents au cours des prochains mois.